

REGLEMENT CHAMPIONNAT MIXTE - SAISON 2019/2020

/// Le championnat mixte compte cette saison 23 équipes.

/// DEROULEMENT :

- 1^{ère} partie :
 - 1 poule de 12 équipes et 1 poule de 11 équipes
Rencontres du 07/10/19 au 24/01/20 pour la poule de 13 en matchs allers uniquement.
 - **Possibilité de report de matchs jusqu'au Vendredi 31 Janvier 2020, dernier délai.**
 - Classement après cette première phase
- 2^{ème} partie :
 - 3 poules de 6 et une poule de 5 (3 premiers de chaque poule et ainsi de suite...).
 - Rencontres du 03/02/20 au 27/03/20 en matchs allers
 - **Possibilité de report de matchs jusqu'au 10 Avril 2020, dernier délai.**

/// Les personnes nées en 2004 (à partir de M17) et avant peuvent jouer en championnat mixte.

/// **ATTENTION : tout joueur ou joueuse ayant participé à une ou plusieurs rencontres régionales ou Pré-Nationales, ne peut évoluer en championnat mixte. Cette règle s'applique également pour les M17 ou les M20 ayant évolué en Région et +.**

/// Un minimum de trois joueuses sur le terrain est obligatoire à chaque rencontre.

/// *Si lors d'une rencontre une équipe présente seulement 2 filles et 3 garçons ou 4 garçons et 2 filles, elle sera perdue pour l'équipe.*

/// ESSAYER DE GARDER L'ESPRIT LOISIRS.

/// En cas de litige, seul le Comité Départemental de Volley Ball est habilité à le trancher.

/// Les feuilles de match doivent être adressées par courrier postal ou par messagerie électronique (joindre la feuille de match scannée) aussitôt après la rencontre, ceci dans le but de préparer le classement le plus rapidement possible.

/// Les équipes se doivent de valider les résultats des matchs via internet.

/// L'équipe citée la première, reçoit et arbitre.

/// L'HEURE INDIQUEE SUR LE CALENDRIER EST L'HEURE DE DEBUT DE MATCH : LES EQUIPES DOIVENT SE PRESENTER 15 MINUTES AVANT LE DEBUT DE LA RENCONTRE. ESSAYER DE RESPECTER LES HORAIRES INDIQUES, NOTAMMENT POUR L'OUVERTURE DE LA SALLE.

/// La date de la rencontre indiquée sur le calendrier n'est donnée qu'à titre indicatif. Cependant, il est préférable d'effectuer votre match dans la période indiquée.

/// La hauteur du filet doit être à 2,43 mètres, puisque le championnat est mixte.

La Commission Sportive (Volley Mixte)

COMITE DE LA MAYENNE VOLLEY-BALL : 109, Avenue Pierre de Coubertin Maison des Sports 53000 LAVAL
Tél : 02.43.67.07.25 mail : secretariat@comitevolley53.fr
site: <http://www.comitevolley53.fr/>